

Mayotte, le 12 octobre 2020

ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ

UNE ENQUÊTE STATISTIQUE D'UTILITÉ PUBLIQUE MENÉE À MAYOTTE
JUSQU'EN DÉCEMBRE 2020

Lancée au mois de janvier et interrompue lors du confinement, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) reprend jusqu'à fin décembre. Cette enquête est menée pour la première fois à Mayotte. Elle vise à collecter des informations auprès des habitants sur la manière dont ils perçoivent leur cadre de vie. Elle est réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) et la direction générale des Outre-mer (ministère des Outre-mer). Cette enquête a été menée chaque année depuis 2007 en métropole.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid 19, pour la santé de tous, les enquêteurs de l'Insee respectent un protocole qui a été expérimenté dans des zones d'habitat en dur comme dans les bangas : port du masque, distance, hygiène.

Pourquoi cette enquête ?

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) permet de :

- mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat ;
- évaluer l'insécurité ressentie ;
- dénombrer les atteintes aux biens et aux personnes et d'en décrire les circonstances et les conséquences.

La délinquance subie ne correspond pas toujours à celle qui est enregistrée officiellement car toutes les atteintes ne sont pas suivies d'un dépôt de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. En questionnant directement la population, l'enquête CVS éclaire sur la réalité vécue par les victimes et met en perspective les données administratives qui relèvent uniquement des dépôts de plainte.

Que vous ayez été victime de délinquance ou non, il est très important que vous répondiez à cette enquête, afin de permettre la meilleure représentativité de la population et d'assurer ainsi la qualité statistique des résultats.

Comment va se dérouler l'enquête ?

L'enquête est réalisée auprès de 3 000 foyers qui ont été tirés au sort sur l'ensemble du territoire. Un(e) enquêteur(trice) de l'Insee prendra contact avec les habitants concernés. Dans chaque logement, il ou elle réalisera l'enquête à partir d'un ordinateur sécurisé. Au cours de l'entretien, une personne sera sélectionnée aléatoirement dans le logement : elle seule devra répondre à la suite du questionnaire.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, vos réponses resteront **confidentielles** et serviront uniquement à l'établissement de statistiques. Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le **Conseil national de l'information statistique** (Cnis). L'Insee vous remercie d'avance de votre participation.

Quelles sont les mesures mises en œuvre dans le contexte actuel de crise sanitaire ?

En raison de l'épidémie de Covid 19 toujours en cours, les enquêteurs(trices) de l'Insee appliquent un **protocole sanitaire très strict** pour que les enquêteurs et les enquêtrices, mais aussi les personnes enquêtées, respectent l'ensemble des mesures barrières afin de protéger la santé de tous et d'empêcher la transmission du virus. Ce protocole a été expérimenté et validé au préalable. Les enquêteurs(trices) de l'Insee ne réaliseront pas d'entretien auprès des ménages qui présenteraient des symptômes du virus ni auprès de ceux placés à l'isolement.

Lors de l'enquête, les deux parties - enquêteur(trice) et enquêté - **doivent porter un masque**. Il est fourni **gratuitement** si la personne enquêtée n'en dispose pas. **Le protocole mis en place et à respecter pour les enquêteurs(trices)** nécessite des conditions strictes pour les échanges : être installé(e) à un endroit si possible ventilé, seul(e) avec la personne enquêtée tout en gardant ses distances et pouvoir mener l'entretien autant que possible sans être dérangé(e)s par les autres personnes du ménage ou les voisins. L'ordinateur utilisé est désinfecté à chaque fois et si nécessaire, l'endroit utilisé pour l'entretien le sera aussi.

Pour la bonne santé de tous et pour éviter la propagation du virus, l'Insee remercie tous les ménages qui seront interrogés de bien vouloir respecter les mesures expliquées par l'enquêteur(trice),.

Une enquête réalisée par l'Insee en partenariat avec l'ONDRP et le SSMSI

À propos de l'Insee

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Il est une direction générale du ministère de l'Économie et des Finances implantée dans l'ensemble du territoire français, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle.

À propos de l'ONDRP

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) est un département de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la Justice. Il est doté d'un conseil d'orientation chargé d'assurer l'indépendance de ses travaux. Il a comme activité principale la production et la diffusion de statistiques sur la criminalité et la délinquance. L'ONDRP inscrit ses travaux dans le cadre de la statistique publique et du code des bonnes pratiques de la statistique européenne. L'ONDRP est co-maîtrise d'ouvrage de l'enquête CVS depuis sa création en 2007.

À propos du SSMSI

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) a été créé en 2014 au sein de l'administration du ministère de l'Intérieur. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle conjointe des directeurs généraux de la police nationale (DGPN) et de la gendarmerie nationale (DGGN) et rattaché organiquement à la direction centrale de la police judiciaire de la DGPN. Le SSMSI met à disposition du grand public des données statistiques et d'analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance, dans le respect des règles techniques et déontologiques de fiabilité et de neutralité de la statistique publique. Le SSMSI est co-maîtrise d'ouvrage de l'enquête CVS depuis 2015.

Contact presse :

0639 69 27 17 – bertrand.aumand@insee.fr

